

*Allocations familiales—Loi*

Le but réel du gouvernement est-il de diviser les classes? Je l'en ai accusé. Je crois que l'intention véritable du budget était de renforcer les distinctions de classes, d'enraciner plus profondément la pauvreté et d'aider les riches à s'enrichir davantage. Le ministre des Finances (M. Wilson) a d'ailleurs affirmé dans un discours à Montréal que nous manquions de riches. Je voudrais qu'il tienne compte du fait que nous avons trop de pauvres et que le gouvernement entreprenne une réforme fiscale pour éliminer le plus possible ces graves disparités.

J'ai déjà dit, monsieur le Président, que la Loi de l'impôt sur le revenu avait trois objectifs. Elle doit avoir tout d'abord une fonction redistributive. Elle doit ensuite être juste et, enfin, progressiste. Je ne vois aucune valeur redistributive dans le projet de loi C-70. Tous ceux qui sont venus témoigner devant le comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales ont dit que ce n'était pas la bonne façon de s'y prendre. Il ne faudrait pas faire de coupes dans les crédits destinés aux femmes et aux enfants. Pourtant, dans son arrogance, le gouvernement le fait. J'ignore s'il essaie de prouver qu'il est décidé. Le gouvernement nous a averti qu'il introduirait la guillotine demain. Il va appliquer la clôture au débat. Je suppose que le gouvernement essaie de prouver qu'il est bien résolu.

Je sais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) était une personne juste. Il devrait envisager la possibilité de remettre cette mesure à plus tard. Je l'exhorte à remettre le projet de loi C-70 à plus tard. Il faudrait à mon sens l'étudier longuement et à fond, monsieur le Président, et voilà la recommandation que je fais au ministre.

**L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport):** Monsieur le Président, il ne sera pas facile d'apporter du neuf au débat. Par contre, il est également très difficile de ne rien dire parce qu'il s'agit d'une mesure extrêmement révoltante et rétrograde dans l'évolution de la politique sociale au Canada. Il est impossible de garder le silence.

Je voudrais répondre à quelques questions qui m'ont intriguées. Je me demandais d'abord comment les mères canadiennes dépendent cet argent lorsqu'elles le reçoivent. Monsieur le Président, cet argent est ordinairement très vite dépensé, il sert à acheter à l'épicerie du coin et dans un magasin à rayons de quoi subvenir aux besoins fondamentaux de l'enfant. En multipliant le montant de cette allocation par le nombre de personnes qui la dépendent—il paraît qu'elle est très vite dépensée—on constate que le total pourrait avoir une incidence considérable sur le plan économique. Les allocations familiales aident par conséquent les familles, les commerces de détail et il favorise le commerce en général.

• (1720)

C'est faire preuve d'étroitesse d'esprit de ne songer qu'à l'aspect «dépenses». C'est à vrai dire un bon stimulant pour l'économie. Les allocations familiales injectent de l'argent là où il est nécessaire et elles favorisent la croissance économique. Elles injectent de l'argent où un besoin immédiat se fait ressentir et dans les commerces de détail, où des ventes supplémentaires peuvent faire une différence, surtout dans les petits commerces.

La deuxième question que je me posais, c'est comment on arrivera à réduire le déficit au moyen de la désindexation que nous propose le gouvernement. C'est le grand dada du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) dans l'explication qu'il nous a donnée. Si l'on compare la somme d'argent que le gouvernement conservateur ne distribuera pas l'année prochaine, lorsque la désindexation sera en vigueur, au déficit global, on constate qu'elle ne représente que 1 p. 100 de celui-ci. Cela ne changera pas le déficit et cette économie n'aura pour ainsi dire aucune incidence. C'est très grave d'essayer de faire croire aux Canadiens que la désindexation va aider l'économie en réduisant le déficit. C'est une illusion et le parti progressiste conservateur ferait mieux de s'en rendre compte.

La troisième question qui me venait à l'esprit en réfléchissant aux conséquences de ce projet de loi, c'est que fait-il pour notre régime de sécurité sociale? Ce projet de loi nous est présenté au moyen d'un subterfuge, sous une apparence de justice. A première vue, l'augmentation du crédit d'impôt pour enfants nous porte à croire que nous réalisons des progrès. Lorsqu'on additionne l'incidence de ces trois mesures qui ont été si bien expliquées et analysées par les députés qui ont parlé avant moi, on peut voir que c'est une mesure sociale rétrograde. Elle n'est pas digne des beaux progrès que nous avons réalisés depuis quelques décennies en élaborant un régime de sécurité sociale solide à l'intention des familles.

L'universalité me semble la formule la plus rentable. C'est la plus équitable et celle qui s'applique le plus facilement. Chacun reçoit la somme convenue mais, par le biais de l'impôt sur le revenu, on prend aux mieux nantis pour en faire profiter les défavorisés. Comme cette formule nous a bien servis jusqu'ici, il faut la conserver.

Le gouvernement va se buter à des difficultés d'application dans le cas des familles dont les revenus sont tantôt supérieurs, tantôt inférieurs au seuil d'admissibilité. Les gens devront faire une demande et certaines seront refusées. Il faudra une bureaucratie importante et coûteuse. Il y aura un examen des ressources. Voilà les principes et les critères qui inspirent ce parti soi-disant progressiste-conservateur. Je me demande bien ce qui est progressiste là-dedans.

C'est mauvais signe, à mon avis, d'entendre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social parler comme le ministre des Finances (M. Wilson). Il est censé être le ministre des pauvres, celui des Canadiens qui ont jusqu'ici profité des mesures destinées à rehausser leur bien-être. Quand il se met, comme ces derniers mois, à emboîter le pas au ministre des Finances, c'est signe qu'il est en train d'abandonner son mandat. En souscrivant au point de vue de son collègue et de ceux qui veulent réduire le déficit, il ne lutte pas dans l'intérêt de tous ceux qui craignent pour l'avenir de notre régime de sécurité sociale. Il ne se préoccupe pas non plus de ceux qui ont bénéficié de ce régime parce qu'il était appliqué universellement.